

**LE JOUR, 1950**  
**8 JUIN 1950**

### **POLITIQUE INTERIEURE**

La réforme électorale est à l'ordre du jour. Faut-il dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ? Ou verra-t-on le Gouvernement s'émouvoir et agir enfin dans un sursaut ?

Cette Chambre n'est plus un moyen d'expression suffisant pour le peuple libanais. L'a-t-elle jamais été ? Nous ne le pensons pas. Le salut de **l'Etat** nous l'a fait accepter au départ. Mais, si près de son terme, il est naturel qu'on désire que la Chambre future diffère de celle-ci. Et que ce peuple ait une assemblée qui en soit une, à deux pas de l'assemblée d'Israël et en face d'elle. Pour les autres pays voisins, c'est à eux de donner l'allure qui convient à leur représentation nationale. **Tandis que celle du Liban nous regarde.**

**Il y a longtemps que nous disons la nécessité d'augmenter le nombre des circonscriptions électorales et le nombre des députés. Pour que le suffrage universel se mette à signifier quelque chose ici, il n'y a rien d'autre à faire. A moins de ce résigner au pire, et de se contenter de cette domination et de cette passivité dont le résultat est une confusion des pouvoirs quasi-totale.**

Pour le Gouvernement, il paraît sans doute commode que toute la vie politique de ce pays se résume en cinq ou six personnes dont il se fait des alliés en y mettant le prix. **Tandis qu'à ce tournant de notre histoire, il nous faut d'autres initiatives, d'autres lumières.**

Avec la tradition libanaise, nous voulons bien des féodaux pourvu qu'ils ne nous fassent pas la loi ; pourvu que tout le Liban, par l'artifice des élections ne devienne pas leur fief et leur domaine ; pourvu que toute cette république ne se réduise pas à une pesante oligarchie.

**C'est précisément pour cela qu'avec la circonscription réduite et la petite liste, avec l'augmentation du nombre des députés, on cherche l'affranchissement d'électeurs aujourd'hui écrasés.**

Mais au lieu d'aller au but, comme il en a eu la possibilité mainte fois au cours de cette législature, le Gouvernement a usé des diversions les plus savantes. Or plus la législature approche de son terme, plus les moyens techniques du Gouvernement diminuent. **La menace de dissolution à défaut de la persuasion, est en effet son arme la plus sûre. Si l'on ne veut donc pas que la menace de dissolution n'ait plus aucun sens, il faut se presser.**

Cependant la clientèle du Gouvernement a pris de telles proportions et les mœurs politiques sont maintenant telles qu'on peut affirmer que le Gouvernement est maître de modifier la loi ; comme il dépend de lui que sur le plan civique, ce pays recule ou progresse. Mais l'obstination en cette matière est une perspective si redoutable qu'il faut faire l'impossible pour en épargner les conséquences à ce pays.